

*Maitre d'ouvrage*

**Guillestrois QUEYRAS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Réhabilitation du Guil et protection contre les crues de la plaine de Château-Ville-Vieille

Réunion d'information et d'échange  
19 septembre 2025

*Financeurs*

Fonds de prévention des  
risques naturels majeurs

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
agence  
de l'eau  
RHÔNE  
MÉDITERRANÉE  
CORSE

# Sommaire

- État des lieux
- Présentation du projet (au stade AVP)
- Démarche foncière engagée
- Questions soulevées
- Suite du projet
- Plan de financement

# 1 État des lieux



# 1. État des lieux

Une situation actuelle très dégradée qui doit être traitée



- Des ouvrages de protection de la plaine de Château-Queyras et de la RD 947 défectueux
- Un secteur jugé comme étant le plus critique du bassin versant du Guil du point de vue du fonctionnement morphologique du Guil
- Un constat fait depuis de nombreuses années (schéma d'aménagement du Guil en 1992, études du contrat de rivière en 2002...)

# 1. État des lieux

## Historique du projet

2005 premières études

2019

- signature du **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)** du bassin du Guil intégrant la réalisation des phases d'étude et de travaux sur les 3 linéaires identifiés
- lancement d'une étude globale d'**avant-projet**

2020

- étude de **caractérisation de l'ancienne décharge** communale
- **diagnostic environnemental** (faune/flore/habitats)

2021

- **février**: rendu de la première version de l'avant-projet
- **pêche d'inventaire piscicole**
- **étude géotechnique** d'avant-projet
- **étude hydrogéologique** du forage d'alimentation en eau potable et de la nappe du Guil
- **juillet**: réunion publique
- début des **négociations foncières amiables**

# 1. État des lieux

## Historique du projet

2022

- mission complémentaire d'**adaptation du projet sur la partie aval** (voie communale)
- mission d'**insertion paysagère**
- **avril** : engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU)
- avis définitif de l'hydrogéologue agréé sur le projet
- **juillet** : réunion publique
- **septembre** : dépôt du dossier d'enquête préalable à la DUP auprès des services de l'Etat
- **décembre** : dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat et du permis d'aménager

# 1. État des lieux

## Historique du projet

### 2023

- **juin:** 1<sup>ère</sup> demande de compléments concernant les espèces protégées
- **septembre:** 2<sup>ème</sup> demande de compléments

### 2024

- **janvier:** 3<sup>ème</sup> demande de compléments concernant les espèces protégées
- **novembre:** passage en commission du conseil national de la protection de la nature (CNPN)

### 2025

- **février:** 4<sup>ème</sup> demande de compléments
- **juillet:** 5<sup>ème</sup> demande de compléments
- **septembre :** enquête et réunion publiques



Instruction réglementaire

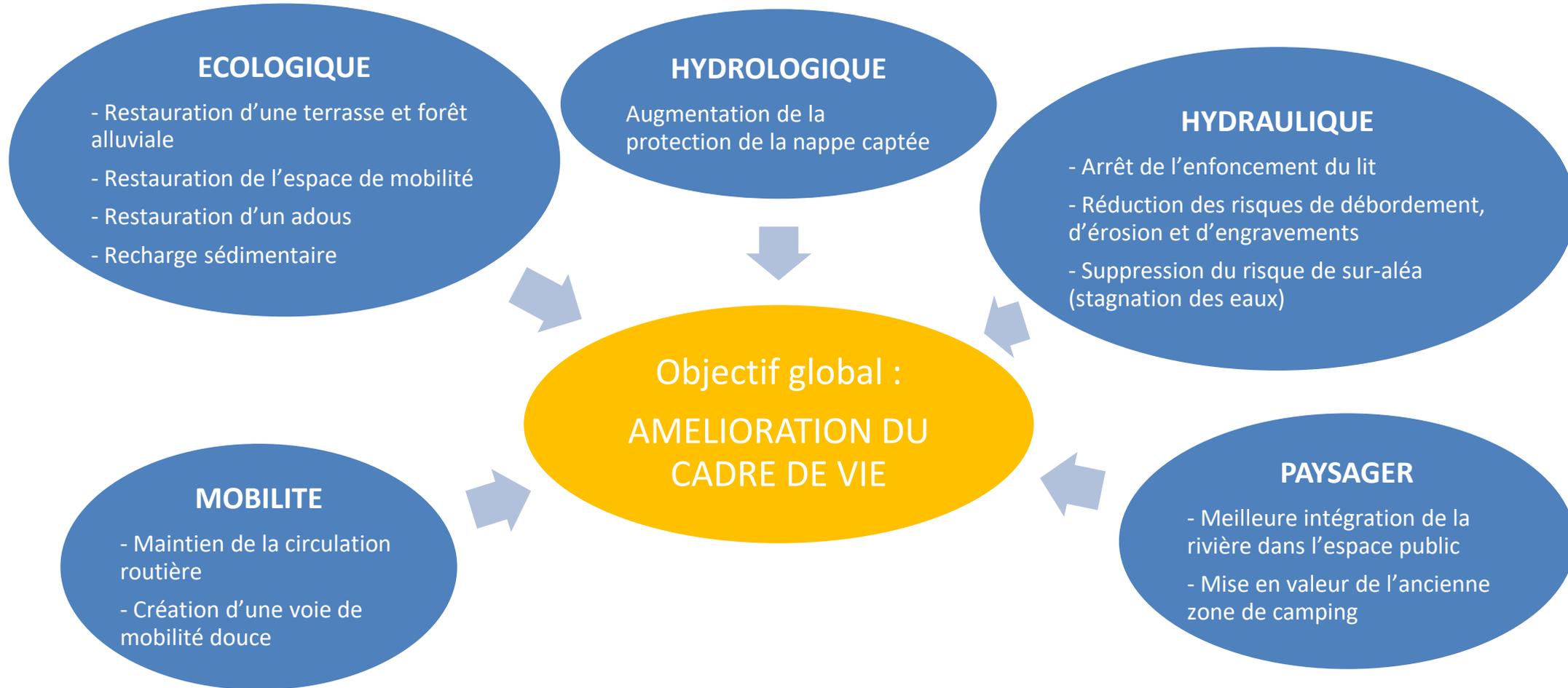
En parallèle

suivi écologique et sociologique du projet commandité par l'Agence de l'eau

# **2** **Présentation du projet (stade AVP)**

## 2. Présentation du projet

### Objectifs multiples



## 2. Présentation du projet

### Niveaux de crue retenus pour le dimensionnement

#### ■ Résistance de la protection de berge

- Résistance aux affouillements (permet le calage du sabot) → **crue type 1957**
- Résistance à l'érosion (départ de blocs, dégradation de la protection) → **crue centennale**

Blocs 0,5 – 5 tonnes

Dessus des enrochements 1 mètre au dessus de l'engravement maximal

#### ■ Protection contre les submersions

- Extrémité aval de la voie communale → **crue ~ cinquantiennale**
- Au niveau de la confluence Aigue Agnelle → **crue ~ centennale**
- Route départementale de l'aval de la zone des Planissaux à la jonction avec la voie communale → **crue type 1957**

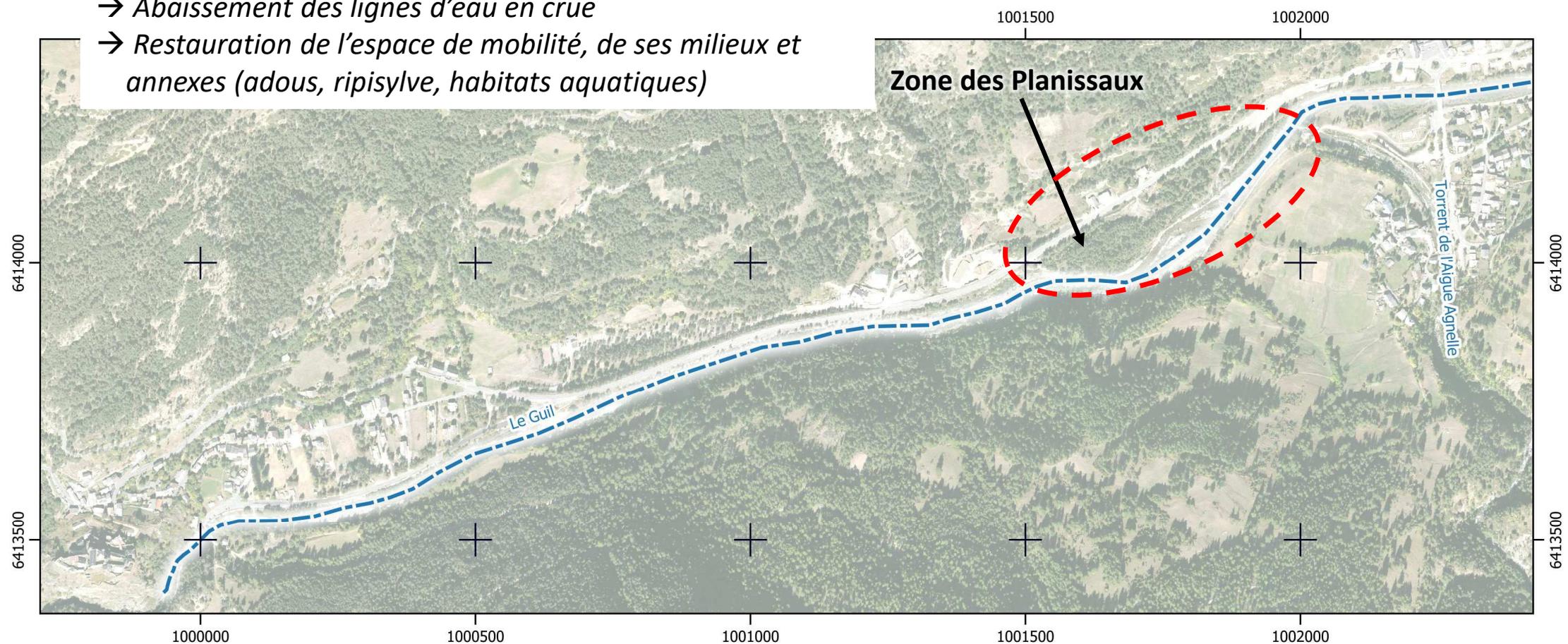
Secteur amont

**Zone des Planissaux**

## 2. Présentation du projet

### Zone des Planissaux : objectifs

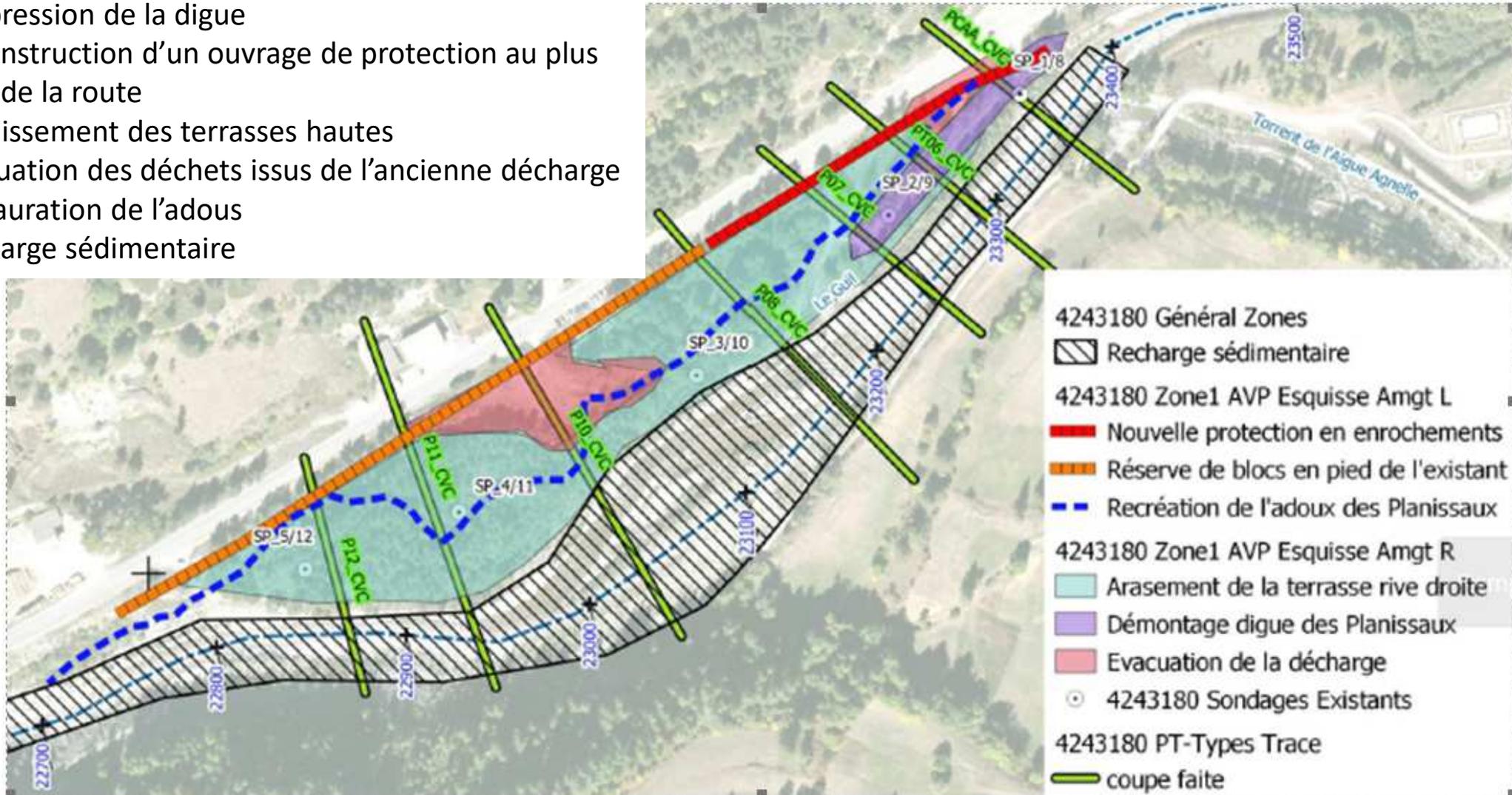
- Régulation des apports solides de l'Aigue-Agnelle
- Abaissement des lignes d'eau en crue
- Restauration de l'espace de mobilité, de ses milieux et annexes (adous, ripisylve, habitats aquatiques)



## 2. Présentation du projet

### Zone des Planissaux : aménagements proposés

- Suppression de la digue
- Reconstruction d'un ouvrage de protection au plus près de la route
- Décaissement des terrasses hautes
- Evacuation des déchets issus de l'ancienne décharge
- Restauration de l'adous
- Recharge sédimentaire



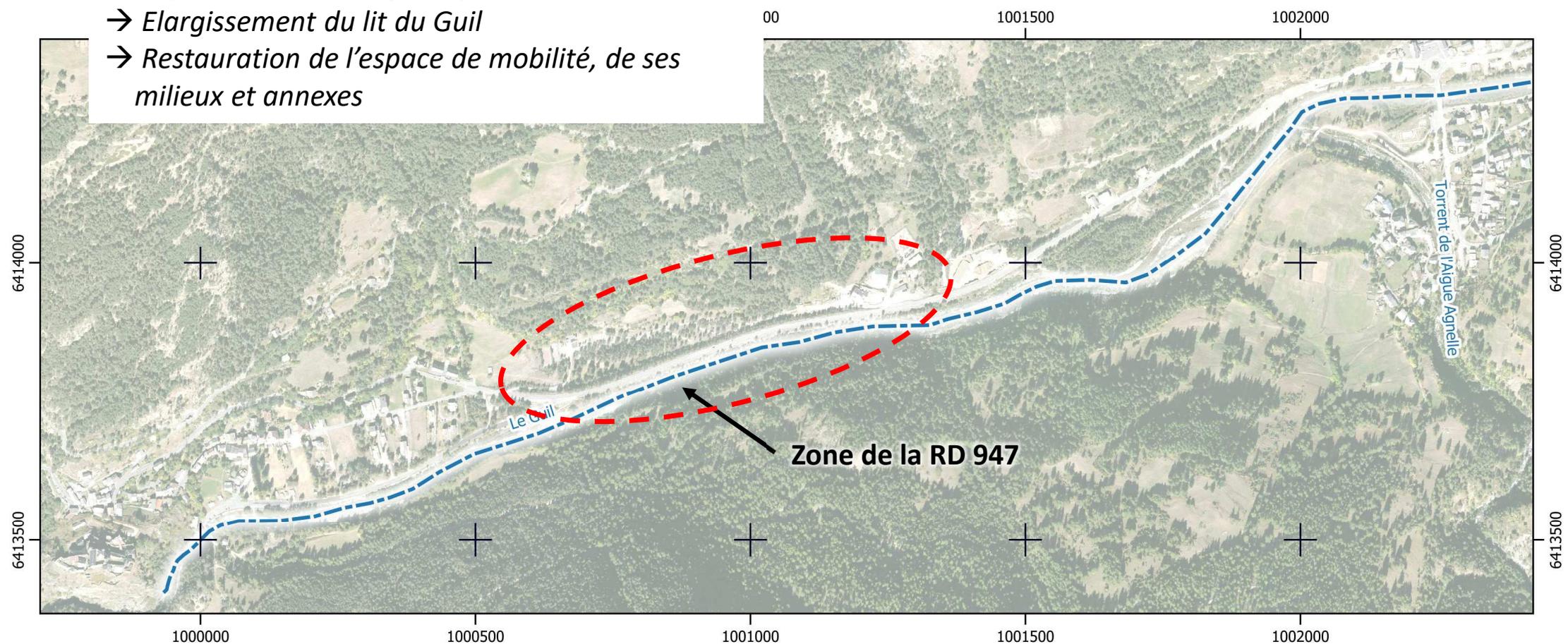
Secteur médian

**Zone de la RD n°947**

## 2. Présentation du projet

### Zone de la RD 947 : objectifs

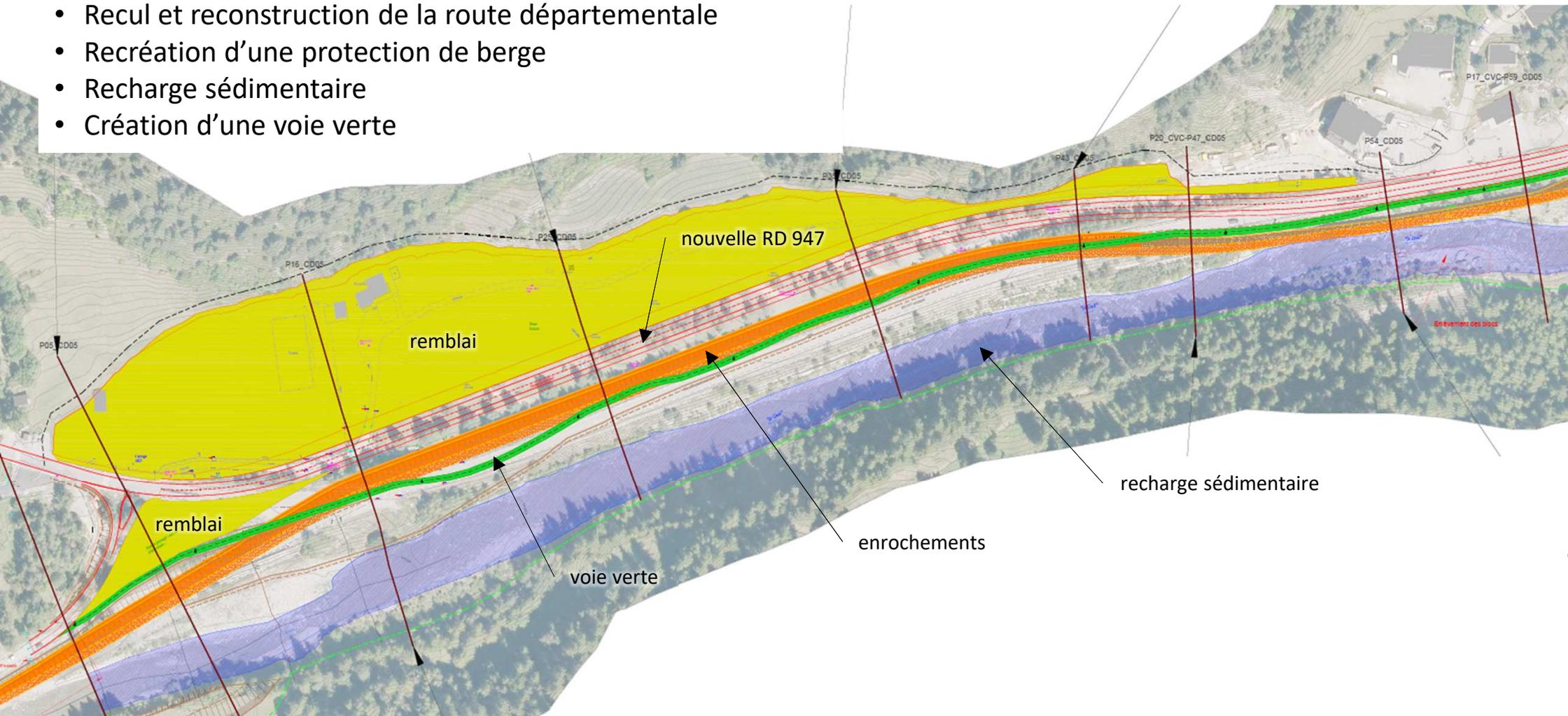
- Réfection de l'ouvrage de protection
- Elargissement du lit du Guil
- Restauration de l'espace de mobilité, de ses milieux et annexes



## 2. Présentation du projet

### Zone de la RD947 : aménagements proposés

- Recul et reconstruction de la route départementale
- Recréation d'une protection de berge
- Recharge sédimentaire
- Création d'une voie verte



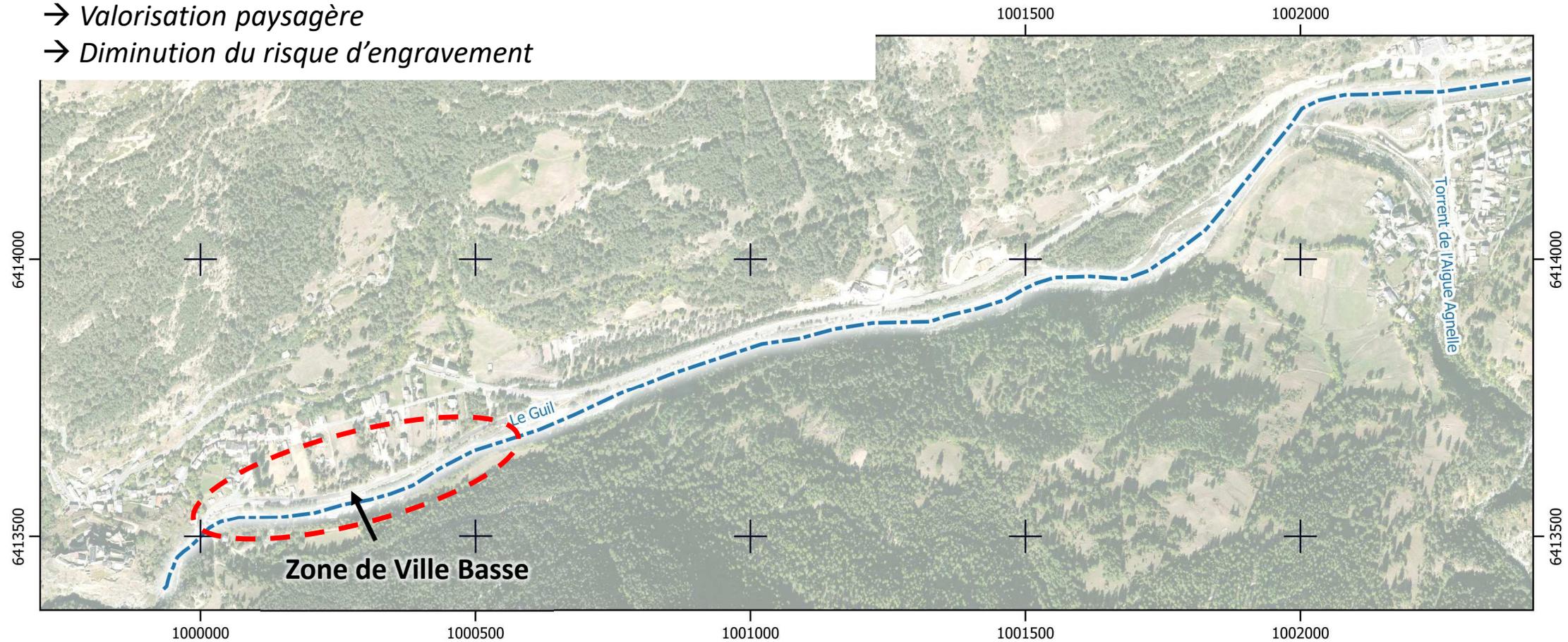
Secteur aval

**Zone de Ville Basse**

## 2. Présentation du projet

### Zone de Ville Basse : objectifs

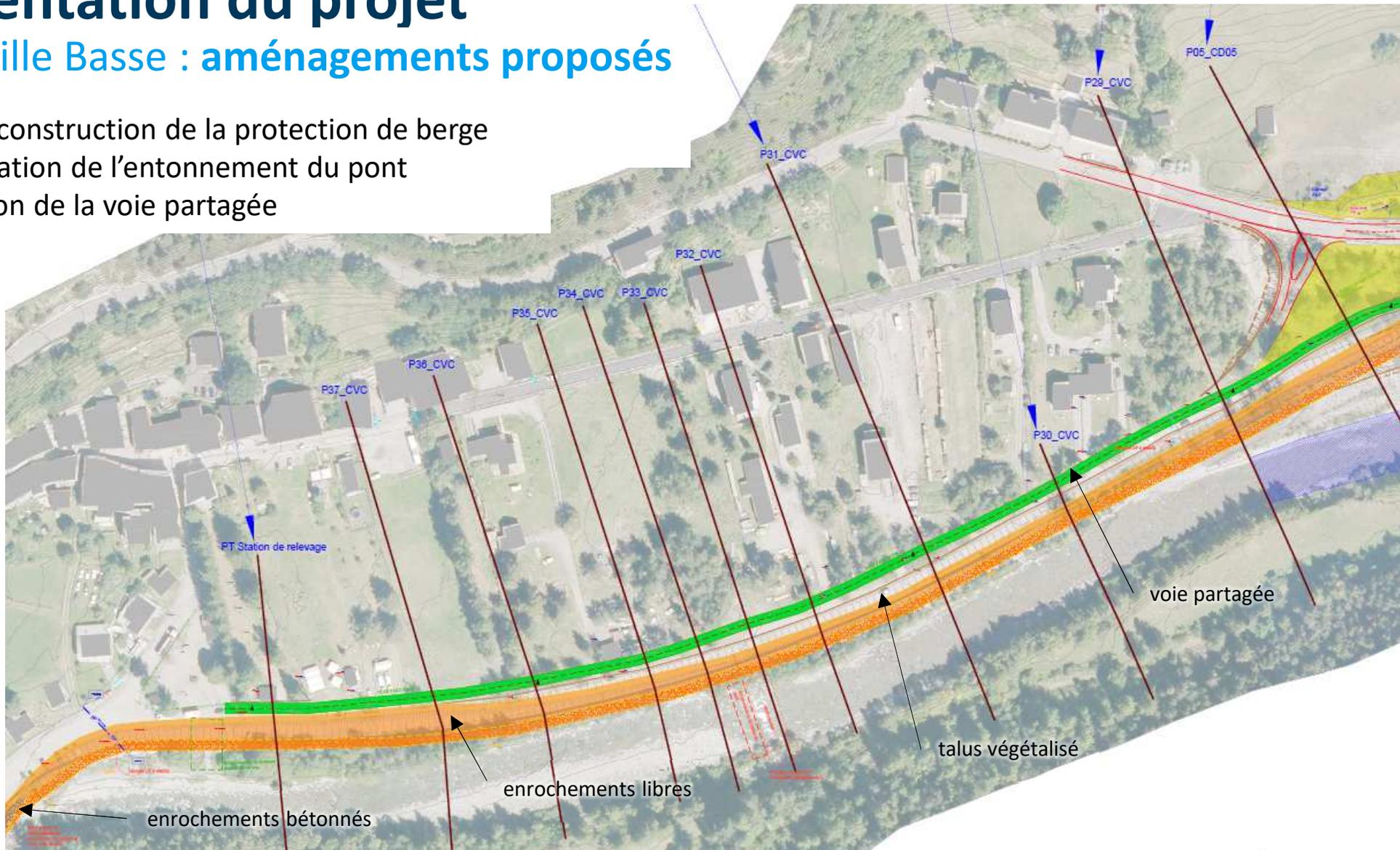
- Remise en état et optimisation de l'ouvrage de protection
- Valorisation paysagère
- Diminution du risque d'engravement



## 2. Présentation du projet

### Zone de Ville Basse : aménagements proposés

- Recul et reconstruction de la protection de berge
- Reconfiguration de l'entonnement du pont
- Optimisation de la voie partagée



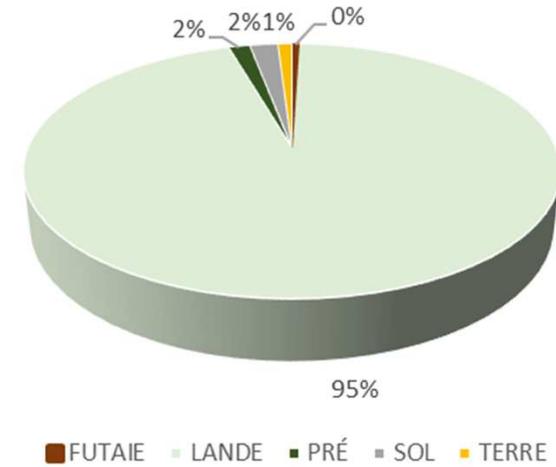
# 3 Démarche foncière engagée

# 3. Démarche foncière

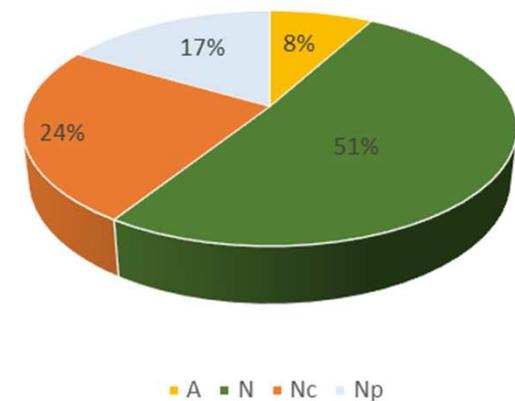
## Etat des lieux

- 188 parcelles dont 2 biens non délimités (BND)
- 183 propriétaires
- 54 terriers/propriétés
- Surface totale à acquérir: environ 8,5 ha

Répartition des terrains à acquérir selon leur nature

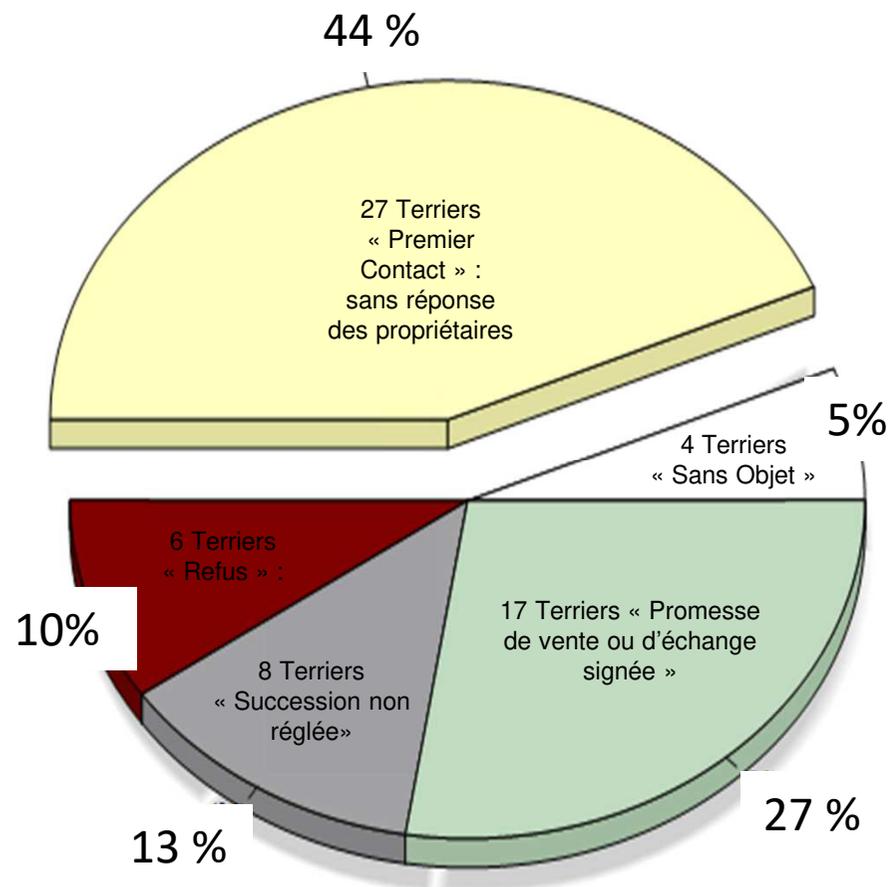


Répartition des terrains à acquérir selon leur zonage d'urbanisme



### 3. Démarche foncière

- Estimation des biens par le service des Domaines:
  - Terrains en nature de terre /prés : 0,50 € / m<sup>2</sup>
  - Terrains en nature de futaie/landes x 0,30 € / m<sup>2</sup>
  - Terrains en zone Nc (camping) : 1 € / m<sup>2</sup>
- **Priorisation des acquisitions amiables**
- **Automne 2021:** premières négociations avec permanence en mairie le 26 octobre 2021 + envois de courriers
- **2021-2024:** poursuite des négociations en vue **d'acquérir les parcelles** nécessaires au projet (**emprise ou totalité**) ou de **procéder à des échanges de terrains** en collaboration avec la SAFER
- **16 décembre 2024:** acquisition des terrains auprès de la SAFER en vue de procéder aux échanges amiables
- **8 avril 2025 :** délibération du Département (n° CP-25-04-3326) portant acquisition ou échange de terrains
- Actes administratifs en cours de rédaction avec signature envisagée pour fin 2025



# 3. Démarche foncière

## Procédure d'expropriation

- Lancement de la procédure d'expropriation en parallèle: délibération n°CP-21-02-02-551 du **2 février 2021**
- Décision de lancement d'une enquête publique conjointe aux différentes procédures administratives, en vue de limiter les coûts + meilleure compréhension du projet :
  - Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU,
  - Enquête parcellaire,
  - Enquête autorisation environnementale (DAEU).
- Les dossiers de DUP et d'enquête parcellaire ont été déposés en Préfecture le **8 aout 2022**
- Le dossier d'enquête environnementale (DAUE) a été déposé **en décembre 2022**
- La phase d'instruction des dossiers par les services de l'Etat + mais surtout les demandes de compléments sur le DAUE ont conduit à la délivrance d'un **arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête le 15 mai 2025**:
  - L'enquête publique conjointe du **lundi 25 août 2025 au mercredi 24 septembre 2025**.
  - Le commissaire enquêteur désigné: **Monsieur Marc NICOLAS**.
  - 3 permanences en mairie
    - le lundi 25 août 2025 de 9H00 à 12H00,
    - le mardi 9 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
    - le mercredi 24 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

# 4 Questions soulevées

# 4. Gestion des matériaux

## Constats

- Travaux qui génèrent 160 000 m<sup>3</sup> de déblais (alluvions, ancienne chaussée, bétons...)
- Environ 10 700 m<sup>3</sup> évacués dans des filières de traitement (terres polluées)
- Besoins locaux limités et pourvus par ailleurs

# 4. Gestion des matériaux

## Scénarios étudiés

### Option 1: évacuation par transport routier

-  réduire les descentes de camion à vide
-  impact environnemental (nuisances sonores, carbone)  
trafic routier, dégradation de voirie  
coût

### Option 2: recharge sédimentaire du Guil

env. 73 000 m<sup>3</sup>

-  correction de l'incision  
rétablissement d'un profil d'équilibre

### Option 3: utilisation pour la nouvelle plateforme de la RD

env. 30 300 m<sup>3</sup>

### Option 4: remblai en arrière de la RD

env. 65 200 m<sup>3</sup>

-  suppression de la digue et du risque de sur-aléa  
(stagnation des eaux)  
protection accrue de la nappe servant à l'AEP
-  impact paysager le temps de la reprise de la végétation

## 4. Gestion des matériaux

Solution proposée

Coupler les options :

2. Recharge sédimentaire du Guil
3. Utilisation pour la nouvelle plateforme de la RD
4. Remblai en arrière de la RD

TOTAL = 168 500 m<sup>3</sup>

+ option 1 au besoin

# 4. Gestion des matériaux

## Devenir du site en recul de la RD 947

- Sur le futur périmètre rapproché du forage AEP, **contraintes imposées** par l'hydrogéologue agréé :

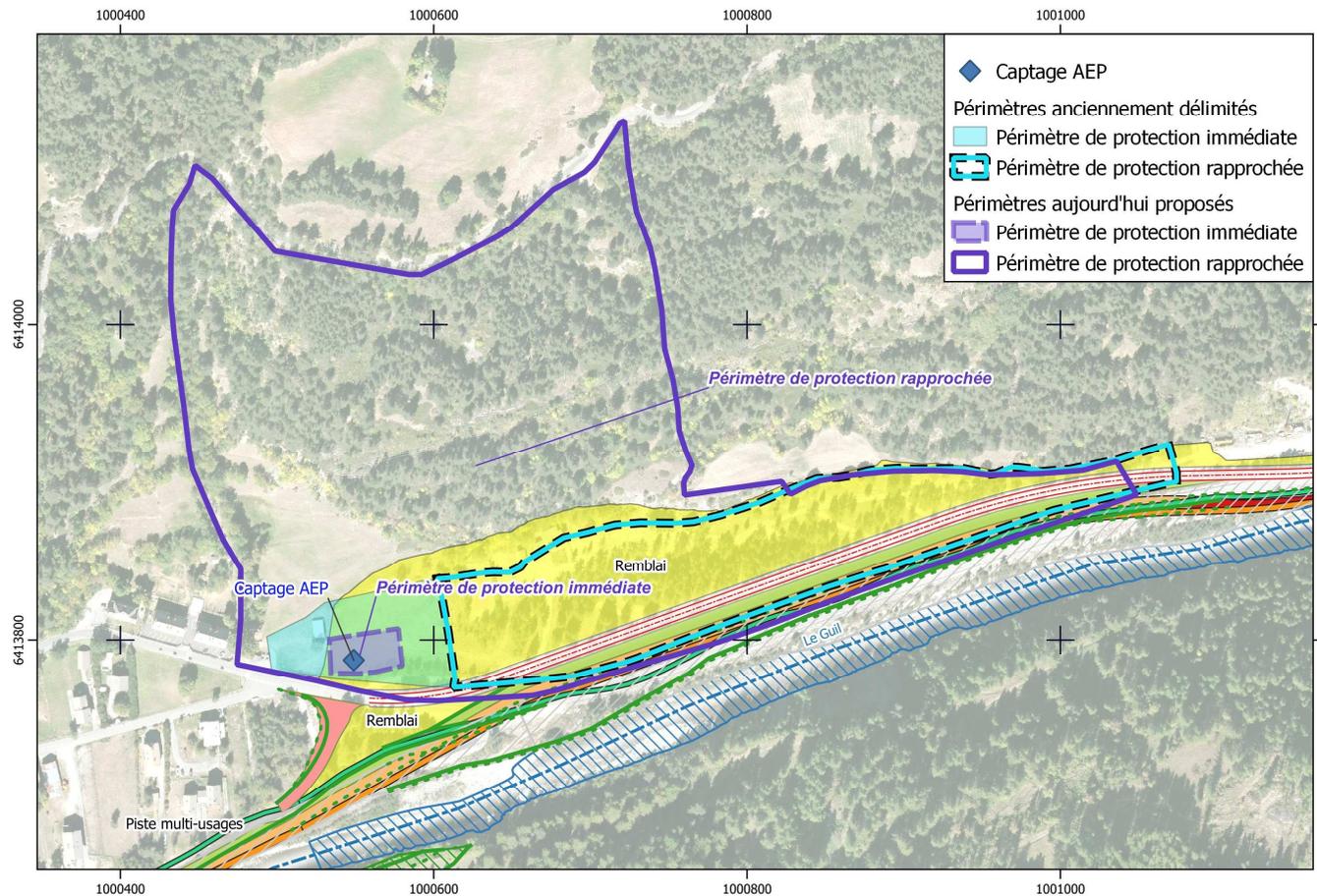
- pas de stationnement
- pas de construction
- pas d'activité agricole
- **aménagement en espace paysagé**
- **voie piétonne possible**

- Prévu à l'avant-projet :

- régalage terre végétale
- végétalisation

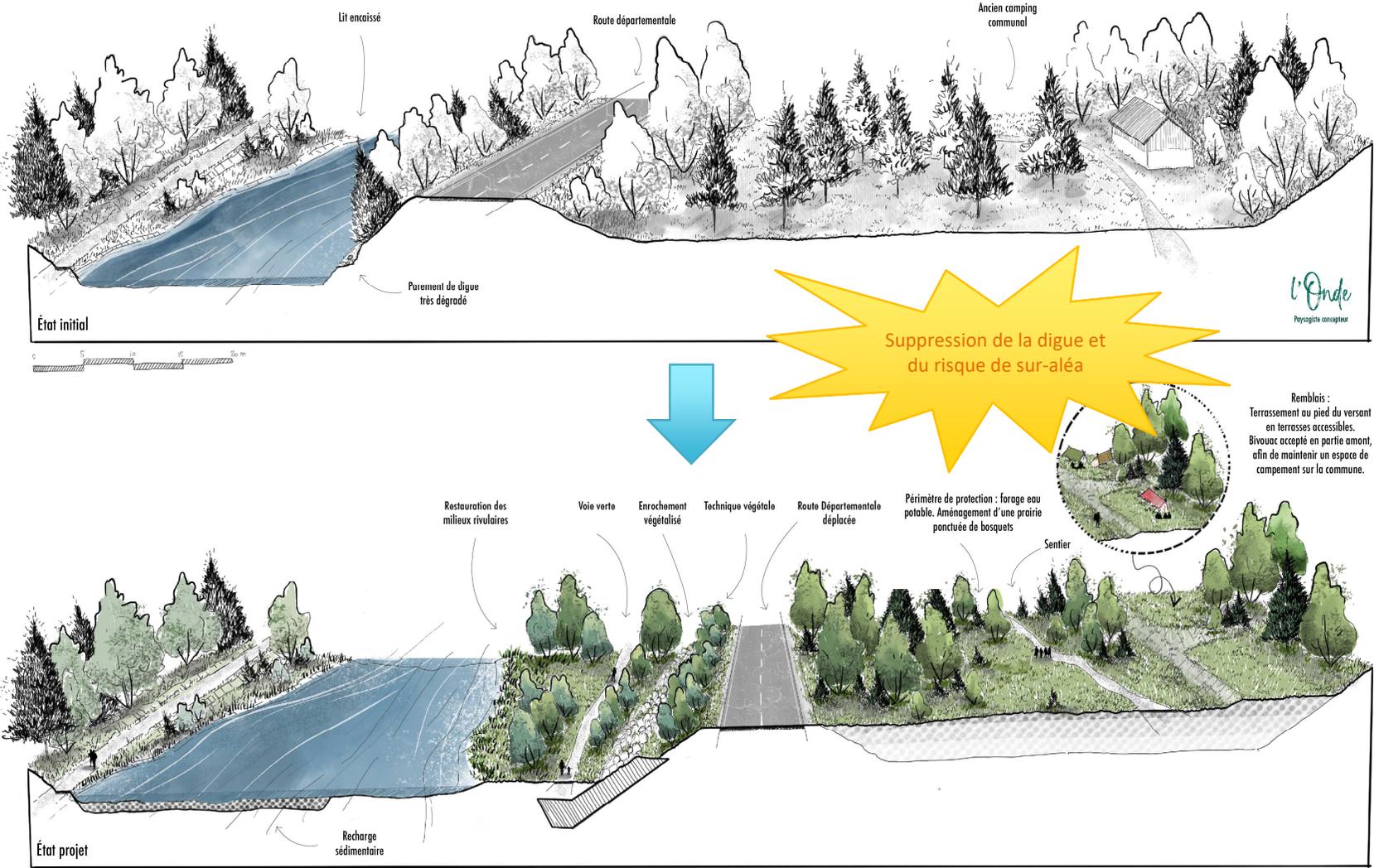
- **Propositions** – à préciser avec la commune :

- cheminement piéton
- aire de jeux
- zone de bivouac
- sanitaires à l'extrême est
- relocalisation du restaurant grill



# 4. Gestion des matériaux

## Devenir du site en recul de la RD 947



## 4. Circulation et stationnement dans la zone Ville Basse

### Spécificités prises en compte dans l'avant-projet

- Contraintes imposées par les architecte et paysagiste conseil de l'Etat:
  - Adopter un profil de berge doux permettant l'accès à l'eau, la descente d'embarcation, la vue sur la rivière depuis la place
  - Développer autant que possible les techniques végétales
  - Supprimer le garde-corps
  
- Eléments concernant le dimensionnement de la future voie communale :
  - 9 m de largeur en moyenne
  - 5 m de largeur au minimum au niveau de la station de relevage
  - pas d'intégration de l'emplacement réservé

# 4. Circulation et stationnement dans la zone Ville Basse

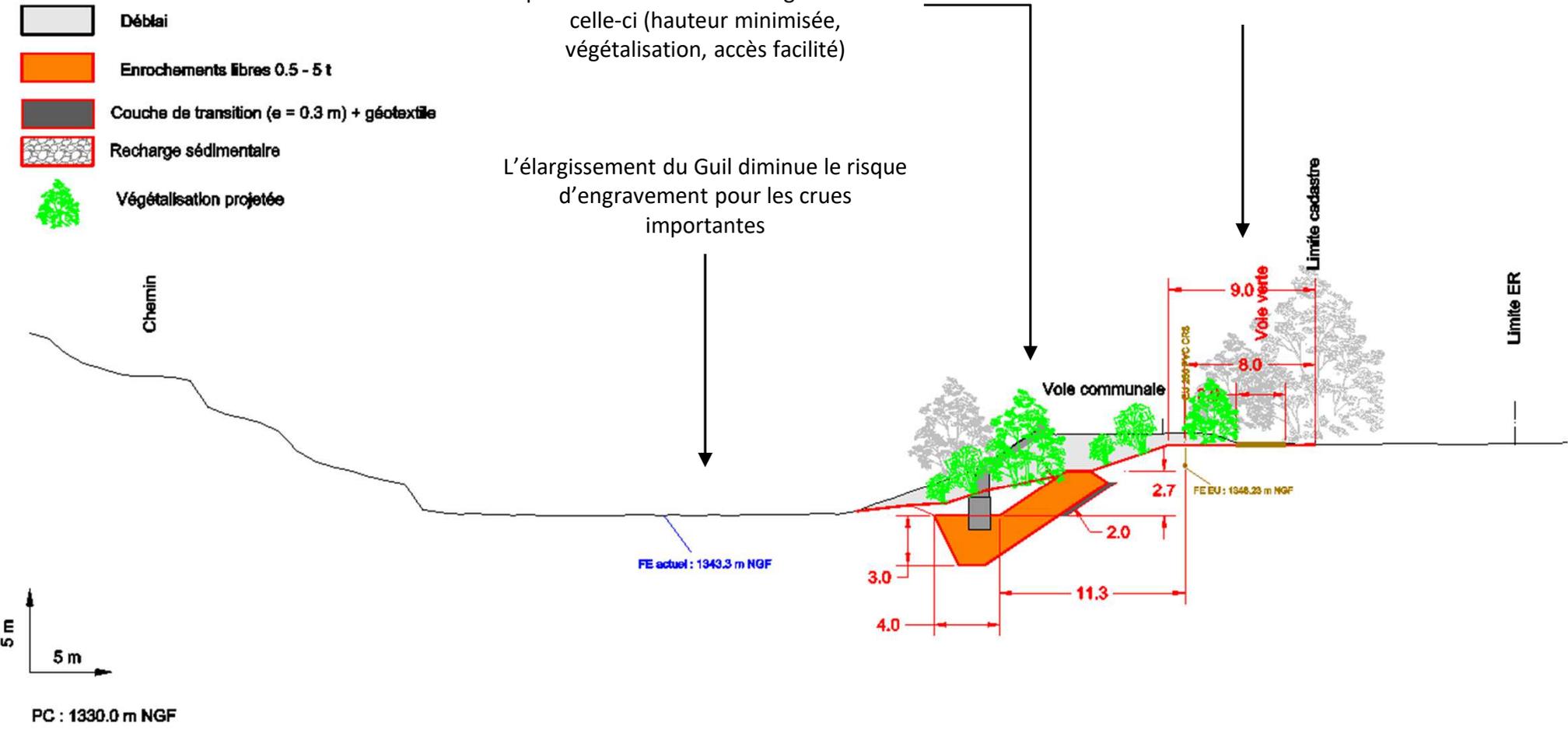
## Propositions au stade avant-projet

-  Protection existante (post-1957)
-  Déblai
-  Enrochements libres 0.5 - 5 t
-  Couche de transition (e = 0.3 m) + géotextile
-  Recharge sédimentaire
-  Végétalisation projetée

Le recul de la berge et de la protection permet une meilleure intégration de celle-ci (hauteur minimisée, végétalisation, accès facilité)

L'élargissement du Guil diminue le risque d'engravement pour les crues importantes

Création d'une voie partagée (piétons, cycles, véhicules)



# 4. Circulation et stationnement dans la zone Ville Basse

## Réflexions à porter au stade projet

- Quel type de voie partagée, pour quels usages ?
  - piétons
  - cycles
  - véhicules légers
  - poids lourds
  - résidents
  - secours
  - professionnels
  - touristes
  
- Quelle implantation des places de stationnement ?
  - le long de la voie (en créneau)
  - au niveau de la jonction des routes départementale/communale
  - intégration d'une zone de stationnement de nuit (pour vans/camping-cars)
  - dépose minute place d'Exiles

# 5 Suite du projet

# 5. Poursuite du projet

## Calendrier prévisionnel

2025

- **septembre** : **recrutement d'un maitre d'œuvre** pour l'étude au stade projet puis la mise en œuvre et le suivi des travaux
- **octobre** : début de mission de maitrise d'œuvre
- levés topographiques
- étude géotechnique de phase projet
- mesures de suivis avant-travaux

2026

- mesures de suivis avant travaux
- **avril** : restitution puis **validation de l'étude projet**
- **septembre** : attribution des marchés de travaux
- obtention des arrêtés d'autorisation environnementale et de DUP

2027

- **mai à novembre** : **travaux première saison**

2028

- **avril à novembre** : **travaux deuxième saison**

De 2028 à 2038

- suivis hydro-écologiques et environnementaux post-travaux

# 5. Poursuite du projet

## Réunions

- **Octobre 2025:** comité de suivi
- **2026**
  - **mars :** réunion publique
  - **avril :** comité de suivi
- **Avril 2027:** réunion de démarrage des travaux aux riverains
- **Avril 2028:** réunion de démarrage des travaux aux riverains

## Restitution

- Mise en ligne des comptes-rendus du comité de suivi
- Point régulier d'avancement pendant les travaux via les réseaux

## Constitution du comité de suivi

- 2 représentants de la population riveraine
- 2 représentants des employeurs
- 2 représentants du tourisme
- Elus communaux
- Communauté de communes du Guillestrois-Queyras
- Département des Hautes-Alpes
- Fédération départementale de pêche
- Association de pêche
- Fédération départementale de canoé kayak
- Société alpine de protection de la nature
- Parc naturel régional du Queyras
- Agence de l'eau
- Agence régionale de santé
- Direction départementale des territoires
- Office français de la biodiversité
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Direction régionale des affaires culturelles

# 6 **Plan de financement**

# Plan de financement

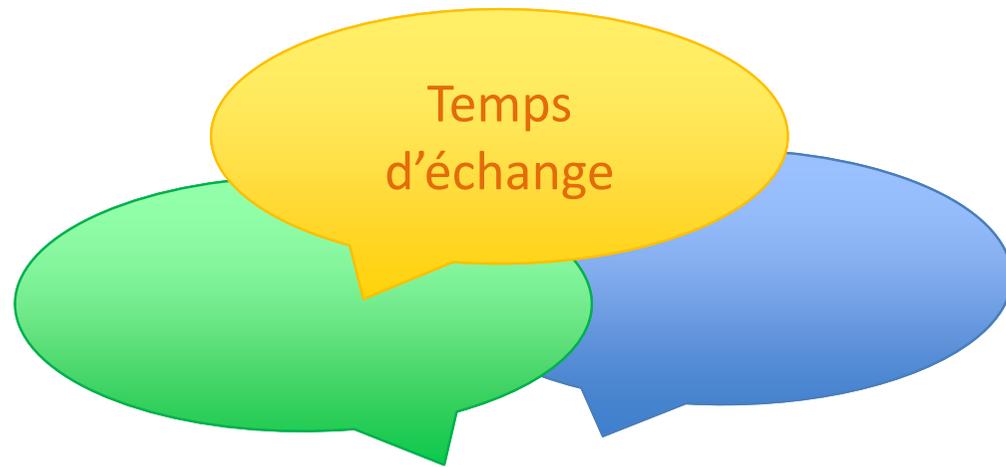
## Coût estimatif des travaux hors coûts des études et de la maîtrise d'œuvre

■ Zone des Planissaux :	2,4 M€ TTC
■ Zone de la RD947 :	6,5 M€ TTC
■ Zone Ville Basse :	2,0 M€ TTC
■ <b>Total :</b>	<b>10,9 M€ TTC</b>

## Financements prévisionnels

### Projet inscrit au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant du Guil

■ Etat (fonds de prévention des risques naturels majeurs) :	43,3 %
■ Agence de l'eau Rhône-Méditerranée :	36,7 %
■ Département des Hautes-Alpes :	12,3 %
■ Communauté de communes du Guillestrois-Queyras :	7,7 %
■ <b>Total :</b>	<b>100 %</b>



Temps  
d'échange